

**COMMUNE DE ROUVRES-LES-BOIS**

-----  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL**

**N° 2020-058 du 26/10/2020**

Nombre de membres	10
Présents	10
Représenté(s)	00
Votants	10
Exprimés	10
Pour	04
Contre	06
Abstention	00

L'an deux mille vingt, le vingt-six du mois d'octobre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de ROUVRES-LES-BOIS, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GUILLEMAIN, maire.

Etaient présents : Jean-Michel GUILLEMAIN, Dominique PINSON, Eugène HAVETZ, Betty PINSON, Pauline MOREAU, Françoise GAUSSET, Sandra LAFAYE, Olivier CHAUVIGNON, Marie-Christine FRANCHET, Dominique DELYS,

Absent excusé : néant

Convocation en date du 20 octobre 2020 – Transmission et affichage le 20 octobre 2020.

Pauline MOREAU a été désignée secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

---

**OBJET : 2020-058 du 26/10/2020**

**Projet d'exploiter Parc Eolien – Commune de La Chapelle-Saint-Laurian  
Avis du conseil**

---

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'une demande d'autorisation environnementale unique d'exploiter un parc éolien sur la commune de La Chapelle-Saint-Laurian est en cours.

Le projet est composé de 4 aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de La Chapelle-Saint-Laurian.

Ce projet est situé le long de la Départementale 2 reliant Boules-Le-Château à Vatan au niveau de l'intersection de la route reliant Guilly (Villejeux) à La Chapelle-Saint-Laurian.

Notre commune étant située dans un rayon de 6 km du projet, le conseil municipal doit émettre un avis sur le projet.

L'enquête publique a lieu du 25 septembre au 27 octobre 2020 inclus à la mairie de La Chapelle-Saint-Laurian

Monsieur le maire demande au conseil municipal d'émettre un avis.

Le conseil municipal ouïe l'exposé du maire et après en avoir délibéré décide de voter à main levée :

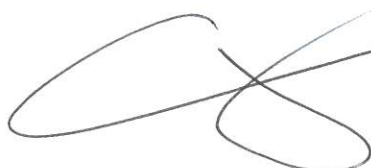
- Par **6 CONTRE**, 4 POUR et 0 abstention au projet d'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de la Chapelle-Saint-Laurian.

En conséquence, le conseil municipal de Rouvres-Les-Bois

- émet **avis DEFAVORABLE** au projet d'exploiter un parc éolien sur la commune de La Chapelle-Saint-Laurian.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Au registre, suivent les signatures,  
Le maire,  
Jean-Michel GUILLEMAIN



Reçu en Préfecture de  
l'Indre le  
Publié ou notifié le  
Le maire,  
Jean-Michel GUILLEMAIN